

Le 07 octobre 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue le lundi 07 octobre 19h30, à la salle communautaire, située au 1551, rue Principale à Lawrenceville.

Étaient présents : Monsieur Derek Grille, maire
 Monsieur Dany Chapdelaine, conseiller poste numéro 1
 Monsieur Éric Bossé, conseiller poste numéro 2
 Monsieur Claude Jeanson, conseiller poste numéro 3
 Madame Valérie Fontaine-Martin, conseillère poste numéro 4
 Monsieur Carl Massé, conseiller poste numéro 5
 Monsieur Réal Delorme, conseiller poste numéro 6

Était absent :

Le conseil formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Derek Grilli

Était également présente : Madame Ann-Renée Coulombe, DMA
 Directrice générale et greffière-trésorière

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE;

À 19h30, le maire, monsieur Derek Grilli, déclare la séance ouverte.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

2024-10-125 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de : Réal Delorme
Appuyé par: Valérie Fontaine-Martin
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté;

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 03 septembre 2024;
 - 2.1. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 09 septembre 2024
3. Questions de l'assemblée;
4. Approbation de la liste des comptes à payer;
5. Rapport des comités;
6. Suivi des dossiers;
7. Adoption du règlement No 2024-355 régissant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et une délégation de certains pouvoirs du conseil;
8. Avis de motion du projet de règlement No 2024-356 relatif à la démolition d'immeubles;
9. Adoption du projet de règlement No 2024-356 relatif à la démolition d'immeubles;
10. Autorisation d'emprunt à la suite de l'approbation des règlements numéro 2024-353 et 2024-354 par le MAMH;
11. Banque d'heures – site internet;

12. Nomination du maire suppléant et des élus responsables pour chaque comité et commission;
13. Réparation du toit de l'usine;
14. Mesure de boues;
15. Tarifications contrôle animalier 2025 et registre des médailles;
16. Appui financier pour l'événement familial le 31 octobre;
17. Extension pour Débusqueuses Awassos;
18. Questions de l'assemblée;
19. Affaires nouvelles;
20. Levée de la séance.

ADOPTÉE

2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 SEPTEMBRE 2024;

2024-10-126

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 SEPTEMBRE 2024

ATTENDU QUE tous et chacun des membres du conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 03 septembre 2024;

Sur la proposition de : Réal Delorme
Appuyé par : Éric Bossé
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 03 septembre 2024 soit adopté.

ADOPTÉE

2.1. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 09 SEPTEMBRE 2024;

2024-10-127

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 09 SEPTEMBRE 2024

ATTENDU QUE tous et chacun des membres du conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 09 septembre 2024;

Sur la proposition de : Réal Delorme
Appuyé par : Carl Massé
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 09 septembre 2024 soit adopté.

ADOPTÉE

3. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE;

Seules les questions entraînant une résolution du Conseil sont conciliées au procès-verbal.

4. APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER;

2024-10-128

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Sur la proposition de : Éric Bossé
Appuyé par: Dany Chapdelaine
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE soit approuvée la liste des comptes payés datée du 30 septembre 2024, pour un montant de 49 033.13\$ et d'autoriser le paiement desdits comptes, dont les chèques sont contresignés par le maire et la directrice générale.

QUE soit approuvée la liste des comptes à payer datée du 07 octobre 2024, pour un montant de 51 955.77\$ et d'autoriser le paiement desdits comptes, dont les chèques sont contresignés par le maire et la directrice générale.

ADOPTÉE

5. RAPPORT DES COMITÉS;

6. SUIVIS DES DOSSIERS;

*Appel d'offre pour le centre communautaire en cours, ouverture des enveloppes ce jeudi

7. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-355 RÉGISSANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE ET UNE DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS DU CONSEIL;

2024-10-129

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-355 RÉGISSANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE ET UNE DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS DU CONSEIL

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE LAWRENCEVILLE**

**RÈGLEMENT NO 2024-355
RÉGISSANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE**

**ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET UNE
DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS DU
CONSEIL**

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1 du Code municipal du Québec, le conseil doit adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires;

ATTENDU QUE ce règlement doit prévoir notamment le moyen utilisé pour garantir la disponibilité des crédits préalablement à la prise de toute décision autorisant une dépense, lequel moyen peut varier selon l'autorité qui accorde l'autorisation de dépenses ou le type de dépenses projetées;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 961 du Code municipal du Québec, un règlement ou une résolution du conseil qui autorise une dépense n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

ATTENDU QU'en vertu du quatrième alinéa de l'article 961.1 du Code municipal du Québec, une autorisation de dépenses accordée en vertu d'une délégation à un fonctionnaire ou employé n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles à cette fin;

ATTENDU QUE l'article 176.4 et le cinquième alinéa de l'article 961.1 du Code municipal du Québec prévoient une obligation de reddition de comptes au conseil aux fins de contrôle et de suivi budgétaires;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par monsieur Éric Bossé, conseiller au poste numéro 1, lors d'une séance du conseil tenu le 03 septembre 2024;

Sur la proposition de : Éric Bossé
Appuyé par : Dany Chapdelaine
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le présent règlement soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce qui suit :

**DISPENSE DE LECTURE*

ADOPTÉE

Avis de motion : 03 septembre 2024
Dépôt du projet de règlement : 03 septembre 2024
Adoption du règlement : 07 octobre 2024
Avis public d'adoption de règlement : 08 octobre 2024
Entrée en vigueur : 08 octobre 2024

8. AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-356 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES ;

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Claude Jeanson, conseiller, poste numéro 3, qu'à une séance ultérieure sera déposé pour adoption le règlement numéro 2024-356 relatif à la démolition d'immeubles.

9. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-356 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES ;

2024-10-131 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-356 RELATIFS À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

*DISPENSE DE LECTURE (*article 124, L.A.U*)

Sur la proposition de : Claude Jeanson
Appuyé par : Réal Delorme
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil de la municipalité de Lawrenceville adopte le projet de règlement numéro 2024-356 relatif à la démolition d'immeubles;

ADOPTÉE

Avis de motion :	07 octobre 2024
Adoption du projet de règlement :	07 octobre 2024
Transmission à la MRC :	08 octobre 2024
Avis public concernant l'assemblée de consultation :	08 octobre 2024
Assemblée publique de consultation :	04 novembre 2024
Adoption du règlement :	04 novembre 2024
Transmission à la MRC :	05 novembre 2024
Approbation du règlement par la MRC :	
Publication d'un avis dans le journal / bureau municipal :	
Transmission à la MRC :	
Entrée en vigueur :	

10. AUTORISATION D'EMPRUNT À LA SUITE DE L'APPROBATION DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 2024-353 ET 2024-354 PAR LE MAMH;

2024-10-132 AUTORISATION D'EMPRUNT À LA SUITE DE L'APPROBATION DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 2024-353 ET 2024-354 PAR LE MAMH

ATTENDU QUE le règlement numéro 2024-353 décrétant un emprunt pour consolider le déficit accumulé au 31 décembre 2023 est en processus d'approbation;

ATTENDU QUE le règlement numéro 2024-354 décrétant un emprunt pour les travaux de l'église a été approuvé, comme en fait foi la lettre du MAMH signée en date du 12 septembre 2024;

Sur la proposition de : Dany Chapdelaine
Appuyé par : Valérie Fontaine-Martin
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil de la municipalité de Lawrenceville autorise la directrice générale, madame Ann-Renée Coulombe, et le maire monsieur Derek Grilli, ou son substitut, à emprunter le montant de 393 538\$ et à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires à l'emprunt, sur réception d'une lettre d'approbation du MAMH;

QUE le conseil de la municipalité de Lawrenceville autorise la directrice générale, madame Ann-Renée Coulombe, et le maire monsieur Derek Grilli, ou son substitut, à emprunter le montant de 1 629 250\$ et à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires à l'emprunt;

ADOPTÉE

11. BANQUE D'HEURES – SITE INTERNET;

2024-10-133 BANQUE D'HEURES – SITE INTERNET

ATTENDU QUE le conseil municipal de Lawrenceville reconnaît l'importance d'améliorer et de maintenir son site internet pour le service à la communauté et la diffusion d'informations ;

ATTENDU QUE l'achat d'une banque de 10 heures de services est jugé nécessaire pour répondre aux besoins actuels de maintenance et de mise à jour du site ;

ATTENDU QUE le coût total pour cette banque de 10 heures s'élève à 975,00 \$, plus les taxes applicables ;

Sur la proposition de : Éric Bossé
Appuyé par : Valérie Fontaine-Martin
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Lawrenceville autorise l'achat d'une banque de 10 heures de services à Thundra Média, pour un montant total de 975,00 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

12. NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT ET DES ÉLUS RESPONSABLES POUR CHAQUE COMITÉ ET COMMISSION;

2024-10-134 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT ET DES ÉLUS RESPONSABLES POUR CHAQUE COMITÉ ET COMMISSION

ATTENDU QUE par la loi, le rôle principal du conseil est de s'assurer que les services offerts répondent aux besoins de la communauté et que de ce rôle découle des responsabilités pour les élus;

ATTENDU QUE les responsabilités des élus peuvent inclure d'éclairer le conseil sur des sujets particuliers et de participer à des commissions ou à des comités afin de soumettre des recommandations au conseil sur différents dossiers;

ATTENDU QUE le rôle des comités consiste à étudier en profondeur les dossiers qui leur sont confiés, ceux-ci pouvant examiner et analyser différentes méthodes ou solutions à un sujet ou une problématique, afin de construire une recommandation sur la base de l'examen de faits ou d'audiences tenues avec les citoyennes et citoyens;

Sur la proposition de : Dany Chapdelaine

Appuyé par : Éric Bossé

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil de la municipalité de Lawrenceville adopte les nominations suivantes :

- Maire suppléant – Éric Bossé
- Substitut à la MRC – Carl Massé
- Comité administration (RH) – Éric Bossé
- Comité taxation – Derek Grilli
- Délégué sécurité incendies – Derek Grilli
- Substitut sécurité incendies – Dany Chapdelaine
- Comité de voirie – Réal Delorme
- Comité eau et égout – Derek Grilli
- Comité matières résiduelles – Derek Grilli
- Comité industrie 2095 Dandenault – Derek Grilli, Éric Bossé
- Comité Loisirs – Dany Chapdelaine, Claude Jeanson
- Comité agricole – Carl Massé
- Responsable questions aînés – Derek Grilli
- Comité école St-Laurent – Éric Bossé, Réal Delorme
- Comité intermunicipale de sécurité civile – Claude Jeanson
- Comité premiers répondants – Derek Grilli, Valérie Fontaine-Martin
- Comité de démolition – Réal Delorme, Valérie Fontaine-Martin, Carl Massé
- CCU – Claude Jeanson, Valérie Fontaine-Martin

QUE le conseil nomme madame Majella René, monsieur Daniel Héroux, monsieur Jaimy Polman et madame Cécile Delisle comme citoyens membres du CCU;

QUE les élus pourraient se voir assigner des dossiers divers à la pièce au besoin;

QUE les élus, en tant que représentants de la municipalité, sont mandatés par les citoyens pour recueillir toutes les informations nécessaires aux dossiers dont ils ont la charge afin d'éclairer le conseil et de lui faire des recommandations pour que celui-ci puisse prendre des décisions dans l'intérêt de la communauté.

ADOPTÉE

13. RÉPARATION DU TOIT DE L'USINE;

2024-10-135 RÉPARATION DU TOIT DE L'USINE

ATTENDU QUE la municipalité de Lawrenceville a besoin de procéder à des réparations sur le toit de l'usine endommagé ;

ATTENDU QUE plusieurs soumissions ont été reçues et analysées par le directeur de voirie ;

ATTENDU QUE la soumission de Construction Lehouillier, au montant de 28 270 \$ plus les taxes applicables, a été jugée conforme et est recommandée par le directeur de la voirie ;

Sur la proposition de : Carl Massé

Appuyé par : Réal Delorme

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Lawrenceville accepte la soumission de Construction Lehouillier pour la réparation du toit de l'usine pour un montant total de 28 270 \$ plus les taxes applicables;

QUE monsieur Danny Muller, directeur de la voirie, soit autorisé à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ce contrat;

ADOPTÉE

14. MESURE DE BOUES;

2024-10-136 MESURE DE BOUES

ATTENDU QUE la municipalité de Lawrenceville a besoin de réaliser une mesure et un échantillonnage de boues ainsi qu'une analyse de la siccité ;

ATTENDU QUE plusieurs soumissions ont été reçues et analysées par le directeur de voirie;

ATTENDU QUE la soumission de SIMO Management Inc., pour un montant de 3 590,79 \$ plus les taxes applicables, a été retenue pour sa conformité et est recommandée par le directeur de la voirie;

Sur la proposition de : Dany Chapdelaine

Appuyé par : Valérie Fontaine-Martin

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Lawrenceville accepte la soumission de SIMO Management Inc. pour réaliser une mesure et un échantillonnage de boues ainsi que l'analyse de la siccité (Option 2) pour un montant total de 3 590,79 \$ plus les taxes applicables;

QUE monsieur Danny Muller, directeur de la voirie, soit autorisé à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ce contrat.

ADOPTÉE

15. TARIFICATIONS CONTRÔLE ANIMALIER 2025;

2024-10-137 TARIFICATIONS CONTRÔLE ANIMALIER 2025

ATTENDU QUE la Société Protectrice des Animaux (SPA) des Cantons a soumis une proposition de tarification pour le contrôle animalier pour l'année 2025;

Sur la proposition de : Carl Massé
Appuyé par : Valérie Fontaine-Martin
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la tarification 2025 proposée par la SPA des Cantons pour le contrôle animalier soit adoptée;

ADOPTÉE

16. APPUI FINANCIER POUR L'ÉVÉNEMENT FAMILIAL DU 31 OCTOBRE;

2024-10-138 APPUI FINANCIER POUR L'ÉVÉNEMENT FAMILIAL DU 31 OCTOBRE

ATTENDU QUE madame Dominique Millette a soumis une demande d'appui financier de 150\$ pour offrir des hot-dogs et des bonbons aux jeunes familles de la municipalité lors de l'événement d'Halloween;

ATTENDU QUE cet événement vise à créer un environnement festif et convivial pour les familles et à renforcer le lien communautaire;

Sur la proposition de : Dany Chapdelaine
Appuyé par : Éric Bossé
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil de la municipalité de Lawrenceville accepte la demande d'appui financier de 150\$ déposée par madame Dominique Millette pour l'organisation de l'événement d'Halloween;

QUE le conseil de la municipalité de Lawrenceville autorise le transfert des fonds nécessaires à la mise en œuvre de cet événement;

ADOPTÉE

17. EXTENSION POUR DÉBUSQUEUSES AWASSOS;

2024-10-140 EXTENSION POUR DÉBUSQUEUSES AWASSOS

ATTENDU QUE *Débusqueuses Awassos* a fait une demande d'extension de location de l'usine pour le mois d'octobre ;

ATTENDU QUE le paiement de leur location a été reçu en date du 30 septembre ;

Sur la proposition de : Dany Chapedelaine

Appuyé par : Réal Delorme

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil de la municipalité de Lawrenceville accepte qu'une extension de location soit accordée à *Débusqueuses Awassos* pour le mois d'octobre;

QUE le conseil de la municipalité de Lawrenceville accepte également de considérer une réservation pour le mois de novembre, sous réserve que *Débusqueuses Awassos* soumette une demande formelle et que le paiement correspondant soit reçu au plus tard le 31 octobre;

ADOPTÉE

18. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE;

Seules les questions entraînant une résolution du Conseil sont conciliées au procès-verbal.

19. AFFAIRES NOUVELLES;

19.1. APPUI FINANCIER POUR L'ÉVÉNEMENT EN L'HONNEUR DE MONSIEUR SYDNEY GUILLOTTE;

2024-10-139 APPUI FINANCIER POUR L'ÉVÉNEMENT EN L'HONNEUR DE MONSIEUR SYDNEY GUILLOTTE

ATTENDU QUE monsieur Sydney Guillotte a été un membre actif et dévoué de notre communauté, contribuant par son bénévolat à de nombreuses initiatives et événements au sein du village de Lawrenceville ;

ATTENDU QUE son déménagement imminent laisse un vide dans notre communauté, et qu'il est important de reconnaître et de célébrer son engagement ;

ATTENDU QU'une fête en son honneur permettra de rassembler les citoyens pour lui exprimer notre gratitude et lui souhaiter le meilleur pour l'avenir ;

Sur la proposition de : Dany Chapdelaine

Appuyé par : Réal Delorme

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil de la municipalité de Lawrenceville autorise l'octroi d'un budget de 100 \$ pour organiser une fête en l'honneur de Monsieur Sydney Guillotte;

QUE le conseil de la municipalité de Lawrenceville invite tous les membres de la communauté à participer à cet événement afin de témoigner notre appréciation pour les contributions de Monsieur Guillotte.

ADOPTÉE

20. LEVÉE DE LA SÉANCE;

2024-10-141 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de : Valérie Fontaine-Martin
Appuyé par : Claude Jeanson
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la séance soit levée à 19h44

ADOPTÉE

Derek Grilli
Maire

Ann-Renée Coulombe, DMA
Directrice générale et
Greffière-trésorière